

# **ORGANISER UNE SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR**



## QU'EST-CE QU'UNE SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR ?

La séance de cinéma en plein air est **un évènement culturel populaire et singulier qui donne l'opportunité aux habitants d'une ville d'apprécier un film ensemble, d'éprouver, de fêter une œuvre collectivement.** Facteur de lien social et surtout point d'orgue de la vie culturelle d'une commune, la projection en plein air possède un caractère exceptionnel au regard des moyens techniques et financiers qu'elle nécessite. L'environnement extérieur naturel dans lequel prend place la séance de cinéma donne à l'évènement une dimension unique et réunit les conditions nécessaires pour que la magie du cinéma opère.

→ La séance de cinéma en plein air

### **POURQUOI L'ORGANISER ?**

Parce que c'est un évènement festif qui permet à la population de se réunir et de découvrir, dans une ambiance conviviale, une œuvre de cinéma. Cet évènement peut être combiné avec un autre volet du dispositif.

### **QUI PEUT L'ORGANISER ?**

Une mairie, une association, une collectivité, un centre de loisirs, un service jeunesse...

### **OÙ L'ORGANISER ?**

Sur un site dégagé et alimenté en électricité. Le prestataire technique doit faire une visite technique pour valider l'emplacement et s'assurer qu'il répond aux exigences de l'évènement en terme technique mais aussi en termes de sécurité.

### **QUAND L'ORGANISER ?**

Parce que c'est un évènement en extérieur, il est impératif de l'organiser entre le mois de mai et le mois de septembre. La météo conditionne la réussite de la séance.

### **COMBIEN ÇA COUTE ?**

Les coûts de projection varient en fonction de la taille de l'écran, de la puissance du projecteur, du nombre de techniciens mobilisés et de la distance entre le siège social du prestataire et le lieu de la plein air. Il faut compter entre 1 000 et 2 500 euros. A cela, il faut rajouter le prix de droits de diffusion, de location du DCP (projection numérique) qui peut varier entre 250 et 500 euros. D'autres frais de moindre importance sont à prévoir (la Sacem, par exemple).

### **QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR INTEGRER LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGE ?**

Pour intégrer l'opération et bénéficier du soutien artistique et administratif de Ciclic, vous devez obligatoirement :

- Organiser une projection cinéma, c'est-à-dire avec un support numérique (DCP) (les diffusions en DVD sont interdites).
- Choisir votre film parmi la liste nationale Passeurs d'Images (cette liste est diffusée à partir du 1<sup>er</sup> mars de chaque année).
- Organiser au moins une action complémentaire (atelier de pratique ou atelier de programmation).

### **QUEL INTERÊT Y A-T-IL A INTÉGRER LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES ?**

L'objectif de Passeurs d'Images est d'accompagner les organisateurs de séances.

Intégrer Passeurs d'Images permet :

- D'être conseillé pour faire le choix du film.
- D'être accompagné dans les démarches administratives : demandes d'autorisation auprès de la DRAC, déclaration auprès de la Sacem.
- De déléguer à Passeurs d'Images le travail avec le distributeur : la réservation de la copie et son transport.

## LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ET LES RÔLES DE CHACUN

---

### → CICLIC

Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, Ciclic est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et par l'Etat. L'ensemble des missions confiées à l'agence est organisé en cinq pôles de compétences : le pôle création, le pôle éducation, le pôle diffusion, le pôle exploitation, le pôle patrimoine ([www.ciclic.fr](http://www.ciclic.fr)).

Par le biais du pôle éducation, Ciclic coordonne **le dispositif Passeurs d'Images**, opération nationale d'éducation à l'image sur le **hors temps scolaire** destinée prioritairement au public du milieu rural et des quartiers.

→ **LE RÔLE DE LA COORDINATION RÉGIONALE** pour l'organisation de la séance en plein air. La coordination régionale Passeurs d'Images se charge :

- De l'organisation des ateliers,
- De la relation avec le prestataire technique en ce qui concerne la gestion du calendrier,
- Des démarches administratives comme les déclarations à la Sacem,
- De centraliser les demandes d'autorisation DRAC préalablement remplies par les organisateurs,
- De préparer et signer avec le partenaire local une convention définissant les modalités de l'opération Passeurs d'Images.

### → VOTRE RÔLE (organisateur)

- Remplir et renvoyer la fiche d'inscription, la demande d'autorisation DRAC et la commande de communication Passeurs d'Images,
- Contacter la coordination régionale Passeurs d'Images afin de fixer une date pour l'atelier de programmation,
- Etablir, à partir du catalogue régional, une pré-sélection de 5 à 6 films qui seront présentés en atelier de programmation,
- Mobiliser une dizaine de personnes pour l'atelier de programmation,
- Communiquer sur l'évènement à partir de la communication Passeurs d'Images mais aussi en développant la vôtre (presse, radio, internet...),
- Aménager le site pour l'accueil du public et les besoins d'un évènement culturel (buvette, éclairage, décoration, affichage),
- Renseigner après la séance le questionnaire bilan se trouvant à la fin de ce dossier.

### → LE RÔLE DU PRESTATAIRE

- Faire une visite technique pour s'assurer de la viabilité du site,
  - Réserver la copie auprès du distributeur et s'acquitter des droits de projection (qui sont ensuite refacturés à l'organisateur),
  - Réceptionner, monter et acheminer la copie du film jusqu'au site en question,
  - Assurer la projection.
-

## **CONTACTER UN PRESTATAIRE TECHNIQUE et fixer une date**

Afin de choisir une date de projection dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de contacter le plus tôt possible un des prestataires. Leurs calendriers se remplissent rapidement et les dates phares de l'été (les week-end de juillet et d'août) sont vite retenues.

Ce premier contact sera aussi l'occasion de décrire au prestataire le site envisagé pour la séance, d'aborder avec lui la question de la visite technique et d'en fixer la date.

**PENDANT LA VISITE TECHNIQUE**, le prestataire vérifie que le site réunisse bien les conditions nécessaires au déroulement d'une séance en plein air (alimentation en électricité, espace relativement dégagé...). Vous pouvez également faire visiter au prestataire le lieu de repli que vous envisagez d'investir en cas d'intempéries.

### **→ CHOISIR UNE DATE DE PLEIN AIR**

Il est possible de prévoir une séance depuis la fin du mois de mai jusqu'à la mi-septembre. D'un point de vue météorologique, les mois de juillet et d'août semblent présenter plus de jours d'ensoleillement. Il faut également prendre en compte le coucher du soleil qui détermine le début de la projection. Plus l'on s'écarte du 21 juin, plus le soleil se couche tôt. A titre d'exemple, fin juin une séance débutera à 22h30 alors que début septembre elle commencera à 21h.



Dès que cette date est fixée, informez en la coordination Passeurs d'Images.



Assurez-vous impérativement de la disponibilité d'une salle de repli en cas de mauvais temps le jour de la projection.

**→ ASSURER UNE PROJECTION DE QUALITE SUR FORMAT DCP (Digital Cinema Package):** pour garantir une projection plein air dans de bonnes conditions, la coordination nationale Passeurs d'Images négocie les droits des films avec les distributeurs en vue d'une projection DCP. Le prestataire technique choisi par le partenaire doit donc être en mesure de diffuser ce format de projection.

## L'ATELIER DE PROGRAMMATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

### A QUOI ÇA SERT ?

L'atelier de programmation **permet de choisir le film qui sera projeté lors de la séance en plein air**. Par la constitution d'un groupe de personnes aux profils divers, il va permettre de **s'assurer que le titre envisagé correspond bien à la spécificité de l'environnement local et aux envies de la population**. La présence d'un professionnel sera l'occasion de mesurer l'exigence du travail de programmation, **d'engager une discussion autour de questions de cinéma et d'affiner les connaissances des participants en la matière**. Il permet à la structure organisatrice d'impliquer un groupe de personnes dans l'organisation de l'évènement, d'impulser une dynamique autour de la séance et d'en faire un évènement porté par l'ensemble de la commune.

### DÉROULEMENT

**Pendant 3 heures, une dizaine de personnes se réunissent avec l'intervenant**. Celui-ci présente les films pré-sélectionnés, montre des séquences d'une dizaine de minutes, et discute avec le groupe en favorisant l'expression de chacun. A l'issue de la séance, le groupe choisit le film qui sera projeté pendant la séance en plein air ainsi qu'un second titre en cas de non disponibilité du premier.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût de l'atelier -salaire de l'intervenant, hébergement, transport, défraiement, matériel et DVD-peut être estimé à 500 euros environ. **Il est pris en charge à 50% par Ciclic**.


### PRÉPARER L'ATELIER

**Étape 1 : Fixer une date d'atelier** avec la coordination Passeurs d'Images et déterminer un lieu.

La date sera fixée en fonction de vos disponibilités et du calendrier de l'intervenant.


La coordination, cependant, essaie de regrouper les ateliers d'une zone ou d'un département sur une même période.

**Étape 2 : Etablir une pré-sélection de 4 à 5 films** (en fonction de la durée de l'atelier). Un contact doit être pris avec la coordination avant la constitution de cette pré-liste. La coordination Passeurs d'Images pourra également proposer 1 film en complément. La sélection devra être faite dans le catalogue Passeurs d'Images joint à ce document. Les tarifs des films de ce catalogue ont été négociés par la coordination nationale Passeurs d'Images auprès des distributeurs et vous fait par conséquent **bénéficiaire d'un tarif préférentiel**. Films du patrimoine, cinéma d'auteur mais aussi succès commerciaux se côtoient dans cette liste élargie qui essaie avant tout de réunir des œuvres adaptées à l'esprit des séances en plein air.

 Quelques critères extérieurs au film en lui-même peuvent décider de sa non-programmation: la durée du film, la disponibilité de la version française, le prix.

**Étape 3 : Mobiliser des participants**

Les organisateurs sont libres de constituer eux-mêmes le groupe de programmation (enfants et adolescents, habitants des quartiers et des communes, seniors, responsables de service culturel, responsables de structures jeunesse, cinéphiles, personnes en charge du tourisme, ...). Pour que l'atelier donne lieu à de vrais débats et soit aussi le reflet de la population locale, nous conseillons aux communes de rassembler **une dizaine de personnes**.

 Le panel de participants détermine la ligne éditoriale de la programmation.

Exemples : Un groupe d'enfants de 10 ans ne fait souvent pas le même choix de film qu'un groupe d'adultes, de seniors ou d'adolescents.

**Étape 4 : Le jour de l'atelier**

Il vous faut faire le nécessaire pour occuper la salle dans laquelle se déroulera l'atelier et pour l'aménager de façon à accueillir une dizaine de personnes. Si les prises électriques sont un peu éloignées, il est conseillé de prévoir des rallonges et des multiprises.

Nous nous chargeons du matériel technique (vidéo projecteur, lecteur DVD, enceinte – Cf. Fiche d'inscription). L'intervenant arrivera dans votre commune une demi-heure avant le début de l'atelier afin de pouvoir faire confortablement l'installation technique.

---

## PRÉPARATION DE LA SÉANCE EN PLEIN AIR

### COMMUNICATION


Nous vous fournirons également des supports de communication Ciclic.

Les supports de communication Passeurs d'Images sont disponibles dans les formats suivants :

- A3 (29,7 cm X 42 cm)
- A4 (21cm X 29,7 cm)
- A5 (14,8 cm X 21cm)

→ Ces affiches et tracts pourront être distribuées à la mairie, à l'office de tourisme, dans les commerces de la ville, les institutions, les structures jeunesse, les organismes culturels, et présents sur les panneaux d'affichages. Nous vous conseillons de ne pas limiter leur diffusion à votre ville et d'aller communiquer sur l'évènement dans les communes environnantes.

Nous vous recommandons également de développer votre propre communication en annonçant l'évènement dans les médias locaux (presse locale, radio, internet...)

 Sur votre communication, n'oubliez pas de demander aux gens d'apporter des vêtements chauds et éventuellement de quoi s'asseoir. Annoncez également le lieu de projection en cas de repli pour cause d'intempéries.

### CRÉER UNE ANIMATION

Le fait que Ciclic se charge de toutes les démarches administratives vous libère du temps pour concevoir des animations autour de la projection. Nous avons pu constater qu'en cas de replis, la fréquentation ne restait bonne que dans les communes ayant prévu des animations autour de la projection plein air.

## PRÉPARATION et AMÉNAGEMENT

---

### CONSULTER LA MÉTÉO

Les séances de cinéma en plein air sont tributaires de la météo. **Nous vous conseillons ainsi de consulter la météo le jour de la séance** pour pouvoir anticiper suffisamment tôt le repli en salle, le report de la date ou encore l'annulation. En cas d'intempéries, vous déciderez en dialogue avec le prestataire et Passeurs d'Images de l'option retenue. **Pour que ce changement n'implique pas de coût, il faut prévenir le prestataire avant qu'il ne parte de chez lui.**

### LE REPLI EN SALLE

Par sécurité, nous vous recommandons de ne jamais exclure un éventuel repli en salle.

### AMÉNAGEMENT DU SITE



→ Le prestataire technique arrive sur place en général en fin d'après midi. Nous vous conseillons de **prendre contact avec lui afin de l'accueillir dès son arrivée**. Il se charge d'installer l'écran, le projecteur, le système sonore et d'éventuels éclairages d'appoint.

→ Votre rôle consiste à **aménager le site de manière à accueillir au moins une centaine de personnes et à créer le climat chaleureux qui va de paire avec la projection en plein air** (table, chaise, chaise longue, buvette, barbecue, décoration, éclairage, guirlande...)

Nous vous demandons également de bien vouloir **mettre au minimum une affiche Passeurs d'Images (120x176) sur le site** pour que le public puisse identifier l'évènement.

Nous vous suggérons également que le porteur de projet fasse une courte prise de parole pour expliquer la genèse de l'évènement (l'atelier de programmation, la rencontre avec l'intervenant, les débats...).

Vous déciderez avec le prestataire du début de la projection.

**⚠** N'oubliez pas de consulter la météo le jour de la séance pour pouvoir anticiper le repli, le report ou l'annulation de la séance.

**⚠** Au moment où la projection démarre, il est important de **compter le nombre de spectateurs**. Ce chiffre sera ensuite intégré dans le questionnaire bilan qui suit ce document.

**⚠** **Le prestataire est le seul habilité à prendre la décision de maintenir ou d'annuler une projection selon les conditions climatiques et/ou sécuritaire.**

---

**Contact :** CICLIC / Xavier Louvel et Marine Réchard  
24, rue Renan, CS 70031,  
37110 Château-Renault  
[xavier.louvel@ciclic.fr](mailto:xavier.louvel@ciclic.fr)  
[marine.rechard@ciclic.fr](mailto:marine.rechard@ciclic.fr)  
02.47.56.08.08  
[www.ciclic.fr](http://www.ciclic.fr)